

« Une aide pour adapter son appartement »

Le Soir 17/05/2016 par Vanessa Lhuillier



Depuis ces dernières années, la Région bruxelloise a encouragé le maintien de personnes âgées à domicile le plus longtemps possible grâce à différentes aides quotidiennes ou financières notamment pour l'aménagement de leur logement. D'un autre côté, le décret inclusion pour les personnes handicapées, facilite aussi le maintien à domicile via le même type de mécanisme.

A la Ville de Bruxelles, on a décidé de compléter l'offre régionale puisque les structures d'hébergement ne sont pas suffisantes en Région bruxelloise. Ainsi, le conseil communal, à l'initiative de l'échevin du Logement, Mohamed Ouriaghli (PS), vient d'approuver la création d'une nouvelle aide financière pour l'aménagement d'un appartement pour une personne à mobilité réduite.

Cette demande émanait d'ailleurs du Conseil consultatif de la personne handicapée mis en place par la Ville.

Le demandeur pourra obtenir un montant de 1.000 euros maximum à condition d'assumer 50 % de la somme réellement investie. Pour en bénéficier, il doit être domicilié sur le territoire de la Ville de Bruxelles, être atteint d'une invalidité permanente donnant lieu à une attestation de reconnaissance du handicap délivrée par la Direction Générale des Personnes Handicapées ou être admis au service régional PHARE ou VAPH. Par contre, il peut être propriétaire ou locataire.